



Le boum du marché mondial de la santé numérique

Le cabinet de consultants Frost & Sullivan estime à 234,5 milliards de dollars la valeur du marché mondial de la santé numérique d'ici 2023, soit une hausse de 160 % par rapport à 2019.

La raison de ce boum ? La nécessité de fournir des prestations de meilleure qualité à un prix « abordable et soutenable », dans un contexte de vieillissement de la population et de croissance exponentielle des maladies chroniques, ainsi que le développement massif de l'informatique de santé et des technologies d'analyse de données et d'Intelligence Artificielle (IA). A quoi il faut ajouter les évolutions réglementaires, comme la prise en charge d'actes réalisés à distance.

Frost & Sullivan prévoit notamment une hausse du marché des infrastructures d'analyse de données massives (big data) en santé de 16 milliards de dollars en 2018 à 39 milliards de dollars en 2023, avec des volumes de données créées annuellement dans le secteur médical qui devraient croître de 4,4 zettabits (Zb) en 2015 à 44 Zb en 2020 (1 Zb équivalant à 1 000 milliards de gogabits). Cette hausse s'explique notamment par le développement du suivi médical à distance et des objets connectés de santé, qui devraient représenter 3,6 milliards de dollars sur le marché nord-américain en 2020.

Le cabinet américain estime que les technologies d'IA arriveront à maturité dans le secteur de la santé d'ici 2030. Et dans ce domaine, les Etats-Unis ont de l'avance : ces cinq dernières années, ils ont en effet représenté près des trois

quarts des investissements dans l'IA, suivis par la Chine (14,8 %), le Royaume-Uni (3,8 %) et Israël (2,5 %), l'Europe l'Amérique Latine et l'Asie du Sud-Est se partageant 5,6 % des fonds...



Ile-de-France : alerte à la pénurie de spécialistes

Après avoir analysé les données démographiques de 15 spécialités dans les 8 départements d'Ile-de-France, l'URPS d'Ile-de-France tire le signal l'alarme : *« L'Ile-de-France compte de moins en moins de médecins libéraux spécialistes et la tendance n'est pas près de s'inverser »*. *« Souvent centrés sur le seul accès aux médecins généralistes de premier recours, les pouvoirs publics en ont oublié toutes les autres spécialités qui souffrent aujourd'hui de graves déficits et, dans certains cas, posent de sérieux problèmes de coordination et d'accès aux soins »*, déplore l'organisation.

Entre 2009 et 2017, le nombre de spécialistes libéraux a diminué de 16 % dans la région. Une moyenne qui cache de fortes disparités : si, en effet, les cardiologues libéraux n'ont perdu *« que »* 7 % de leurs effectifs, les dermatologues en ont perdu 25 %, les gynécologues 29 %, les rhumatologues et les ORL 21 % et les psychiatres 30 %.

Et l'avenir n'est pas radieux puisque *« 30 % des spécialistes libéraux en activité en Ile-de-France ont aujourd'hui plus de 65 ans »*, ce qui correspond à la possibilité de voir partir à la retraite 3 400 praticiens...

L'URPS, qui estime que face à cette situation « *le nombre de médecins formés dans les spécialités reste certainement insuffisant* », préconise notamment le développement des stages en médecine libérale et d' « *investir dans l'installation des jeunes spécialistes à partir de l'expression de leurs besoins organisationnels en facilitant notamment leur accès à des locaux aux normes, confortables pour un exercice médical de qualité* ».



Forfaits pathologies chroniques : le décret est paru

Le décret créant les premiers forfaits de prise en charge de certaines pathologies chroniques et détaillant les modalités d'éligibilité et de rémunération des établissements est paru au Journal Officiel. Le démarrage de cette nouvelle modalité de financement était prévu pour début octobre pour la maladie rénale chronique (stades 4 et 5) et devrait débuter pour le diabète début 2020. *Le Cardiologue* a développé les modalités d'éligibilité et de rémunération des établissements dans sa précédente édition ([voir notre précédent article](#)). Selon nos confrères d'APMnews, les tarifs des forfaits annuels pour la maladie rénale chronique seraient compris entre 270 euros et 575 euros en fonction du type d'établissement et du stade de la pathologie du patient. Rappelons que ce mode de financement est appelé à s'étendre à d'autres pathologies chroniques, notamment à la maladie coronaire et à la BPCO, l'objectif étant qu'elle concerne 6 % à 10 % du financement global du système de santé d'ici à 2022.



Remplaçants : les libéraux y tiennent

Alors que la mise en place de la réforme du 3^e cycle des études médicales a débuté il y a maintenant deux ans, certains acteurs chargés de la formation des internes souhaitent que les licences de remplacement ne soient délivrées par l'Ordre qu'en fin de phase d'approfondissement, soit 18 mois après le délai actuel pour certaines spécialités.

Cette proposition a provoqué un tollé dans les organisations d'internes et chez les médecins libéraux.

La CSMF soutient cette opposition arguant que le remplacement est « *un rouage essentiel à plusieurs titres* », puisqu' « *il permet aux internes de découvrir l'exercice libéral qui reste encore trop souvent ignoré dans les études de médecine, en particulier pour les futurs médecins spécialistes* » et qu' « *il est essentiel pour assurer une continuité de l'accès aux soins par la population* », les médecins libéraux ayant « *absolument besoin d'avoir recours à des remplaçants pour maintenir l'activité de leurs cabinets, en cas d'arrêt maladie ou de congrès* ».

A l'heure où le contexte démographique rend problématique l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire, la confédération « *ne comprend pas cette modification des règles actuelles qui risque de rendre la situation encore plus difficile* » et « *demande le maintien du remplacement tel qu'il est possible actuellement* ».



Pénuries de médicaments : des obligations, des sanctions et une mission

Le PLFSS pour 2020 prévoit le renforcement des obligations et des sanctions à l'égard des industriels. Le comité de pilotage de la lutte contre les pénuries s'est réuni pour la première fois et le Premier ministre a confié à Jacques Biot la mission d'analyser les causes de ces pénuries et de proposer des solutions dans trois mois.

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

▪ [Mot de passe oublié ?](#)



Les soins de ville (encore) dans le collimateur de la Cour des Comptes

Sans surprise, dans son nouveau rapport annuel sur l'application des LFSS la Cour des Comptes plaide une fois de plus sur la nécessité de renforcer la régulation des dépenses de soins de ville et propose pour ce faire des mesures de maîtrise comptable qui désole la CSMF. Quant au SML, il approuve l'inquiétude de la Cour de voir progresser les actes et consultations externes à l'hôpital et sa suggestion de les intégrer à l'offre de soins, si c'est aux mêmes conditions que celles imposées aux médecins libéraux.

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

▪ [Mot de passe oublié ?](#)



Contrats d'aide à l'installation : pour s'y reconnaître...

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

▪ [Mot de passe oublié ?](#)



Peu de succès pour les contrats

d'aide à l'installation

L'évaluation des divers dispositifs d'aide à l'installation des jeunes médecins dans les zones sous-denses par la déléguée nationale à l'accès aux soins, Sophie Augros, montre qu'à l'exception du CESP, les autres contrats peinent à convaincre les signataires potentiels.

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

▪ [Mot de passe oublié ?](#)



Pacte de refondation des urgences : les chantiers sont ouverts

La ministre de la Santé a récemment lancé trois ateliers pour la mise en œuvre du pacte de refondation des urgences et une équipe-projet chargée de faire des propositions sur le futur Service d'Accès aux Soins (SAS) d'ici deux mois.

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

▪ [Mot de passe oublié ?](#)



Bruno Maquart, nommé président de l'Institut National des Données de Santé

L'assemblée générale de l'Institut National des Données de Santé (INDS) a récemment élu Bruno Maquart président du GIP-INDS, qui remplace ainsi Dominique Polton qui le présidait depuis janvier 2017. Rappelons que le Health Data Hub doit se substituer à l'INDS, après la signature de la convention qui actera sa constitution juridique et qui devrait intervenir en novembre prochain.

Ingénieur agronome, énarque, Bruno Maquart a notamment été directeur de cabinet adjoint de Martine Aubry (1997-2001) et directeur de cabinet de Marisol Touraine (2013-2015). Mais il a aussi travaillé dans le secteur de la culture : directeur du centre Pompidou de 2001 à 2007, directeur général de l'agence France-Museums (2007-2010), il est devenu en 2015

président d'Universcience, établissement public regroupant le Palais de la Découverte et la Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris.



Jean-Paul Ortiz, élu président de la CNP des CPTS

La première Commission Paritaire Nationale des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPN des CPTS) s'est tenue le 17 octobre dernier au siège de l'Assurance-maladie. Il s'agissait de désigner le premier président de la section professionnelle qui réunit tous les syndicats signataires de l'ACI CPTS, soit 34 syndicats.

Pour mémoire, la CPN est alternativement présidée par la section sociale (représentant les caisses) et la section professionnelle.

Cette dernière a décidé de se doter d'une règle d'alternance tous les deux ans afin de mieux prendre en compte la diversité des professions de santé concernées par les CPTS. Elle a porté à sa présidence Jean-Paul Ortiz, président de la CSMF, pour la première moitié du mandat de la CPN, soit deux ans, et élu dans le même temps Daniel Guillerm, président de la Fédération Nationale de Infirmiers (FNI), pour les deux années suivantes.



Assistants médicaux : premiers contrats signés

Début octobre, l'Assurance-maladie a annoncé la signature de trois premiers contrats d'embauche d'un assistant médical, qui concernent trois médecins généralistes installés dans des maisons médicales de santé pluridisciplinaire.

Deux d'entre eux ont signé pour le recrutement d'un « demi-assistant », le troisième a embauché un assistant à temps plein. Devraient suivre 43 autres signatures, dont 16 en Rhône-Alpes et 8 en Pays de la Loire.

A noter qu'une application smartphone Ameli Mémo permet aux médecins de simuler leur éligibilité et le montant de l'aide de l'Assurance-maladie à laquelle ils peuvent prétendre.



Frédéric Valletoux réélu président de la FHF

Le président de la Fédération Hospitalière de France (FHF), seul candidat à sa succession, a été réélu dans ses fonctions pour un mandat de trois ans. Elu une première fois à la présidence en octobre 2011 pour achever le mandat qu'avait commencé Jean Leonetti (entré dans le gouvernement Fillon), Frédéric Valletoux avait été réélu en janvier 2013, puis en septembre 2016. Durant son nouveau mandat, le président souhaite engager « *trois chantiers prioritaires* ».

- Le premier concerne l'attractivité, parce qu'il y a « *urgence à valoriser les carrières médicales* » pour « *contrer la désertification médicale et stopper la concurrence sauvage de l'intérim* ».
- Le deuxième tendra à « *concrétiser le parcours, en particulier pour les plus fragiles, grand âge-autonomie, handicap* ».
- Le troisième chantier visera à « *revoir les modèles de financement* », après l'ouverture de ce dossier par la mission Aubert.



Les modalités d'accès au 1er cycle

des études de santé se précisent

La loi « Ma santé 2022 » adoptée cet été rénove l'accès aux études médicales et supprime le numerus clausus. La mise en œuvre de cette réforme, prévue pour la rentrée 2020, nécessite plusieurs textes d'application. Un projet de décret définit les modalités d'accès au 1^{er} cycle des études médicales, pharmaceutiques, odontologiques et maïeutique.

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

▪ [Mot de passe oublié ?](#)



Une gouvernance nationale pour lutter contre les pénuries de médicaments

Un comité de pilotage réunissant tous les acteurs concernés va être

chargé de la stratégie de prévention et de lutte contre les pénuries de médicaments.

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

▪ [Mot de passe oublié ?](#)



Urgences : Agnès Buzyn compte sur la ville, mais le compte y-est-il ?

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

- [Mot de passe oublié ?](#)
-



Des libéraux très sollicités

Parmi les 12 mesures du pacte de refondation des urgences, outre la création du SAS, certaines concernent spécialement les médecins libéraux.

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

- [Mot de passe oublié ?](#)
-



238 orientations pluriannuelles prioritaires

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

▪ [Mot de passe oublié ?](#)



Organisations innovantes : appel à projets pour 2020

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

- [Mot de passe oublié ?](#)
-



Michèle Lenoir-Salfati bissée à la tête de l'ANDPC

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

- [Mot de passe oublié ?](#)
-



Dépassements d'honoraires : la baisse se confirme

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

▪ [Mot de passe oublié ?](#)



Homéopathie : déremboursement en deux temps

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

- [Mot de passe oublié ?](#)
-



3 561 étudiants et internes séduits par le CESP depuis 2010

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

- [Mot de passe oublié ?](#)
-



Hausse des postes ouverts aux options et FST

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

▪ [Mot de passe oublié ?](#)



Leem : nouveau président et agenda chargé

Un comité de pilotage réunissant tous les acteurs concernés va être chargé de la stratégie de prévention et de lutte contre les pénuries de médicaments.

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

▪ [Mot de passe oublié ?](#)



DPC : la Cour des comptes critique, la ministre lui répond

Dans un référé, la Cour des comptes dénonce de « profonds dysfonctionnements » dans le pilotage et le financement du Développement Professionnel Continu (DPC) et formule trois recommandations pour y remédier. Agnès Buzyn tempère la sévérité de ces critiques en soulignant les améliorations apportées.

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

▪ [Mot de passe oublié ?](#)



Réforme du TCEM : nouvelle répartition des internes entre CHU et CH

La Réforme du Troisième Cycle des Etudes Médicales (TCEM), qui a notamment modifié les maquettes de formation de ce cycle, a pris effet durant l'année universitaire 2017-2018. Depuis, son entrée en vigueur a entraîné des changements dans la répartition des internes entre CHU et CH.

C'est ce que révèle une étude présentée par Armelle Drexler, responsable des affaires médicales aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS) à l'occasion de la Paris Healthcare Week qui s'est tenue il y a quelques semaines.

On observe « *un mouvement très net* » de « *recentrage* » vers les CHU parmi les internes de première année, qui sont donc en phase socle du TCEM (phase 1). Ainsi, 35 % d'entre eux effectuaient leur stage en CHU en novembre 2016, alors qu'ils étaient 40 % un an plus tard et 41 % en mai dernier. A l'inverse, une « *forte baisse* » de la proportion des internes de première année a été observée dans les CH : ils étaient 56 % à effectuer leur stage en mai 2017, ils sont 45 % en novembre 2017 et ils ne sont plus que 40 % en mai de cette année.

Pour les internes de deuxième année qui ont commencé leur phase d'approfondissement (phase 2) en novembre dernier, le manque de recul ne permet pas de juger des conséquences de la réforme. « *Pour autant, on*

observe une stabilité de leur proportion en CHU, voire une diminution », indique Armelle Drexler. En mai 2018, les internes de deuxième année étaient 44 % dans les CHU, contre 42 % un an plus tard. En revanche, leur proportion a augmenté dans les CH avec « 37 % d'internes de deuxième année en mai 2018 contre 41 % en mai 2019 ».

Un autre fait marquant que révèle cette étude concerne les internes en médecine générale et « *l'explosion des stages ambulatoires* » : 31 % effectuaient ce type de stage en mai 2017, un an plus tard, ils sont 37 %. Cela s'explique notamment par la maquette de médecine générale qui a rendu obligatoire le Stage Autonome en Soins Primaires Ambulatoires Supervisé (SASPAS). Les internes de médecine générale doivent donc dorénavant effectuer deux semestres en ambulatoire, un au début et un en fin de cursus.



Un an d'expérimentation pour la « e-carte Vitale »

Un décret paru au *Journal Officiel* permet l'expérimentation de la carte Vitale dématérialisée ou « e-carte Vitale », dont la généralisation est prévue à partir de 2021.

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

▪ [Mot de passe oublié ?](#)



Catherine de Salins reconduite à la présidence de l'ANSM

Par décret présidentiel du 31 mai dernier, Catherine de Salins (59 ans) a été renouvelée dans les fonctions de présidente du conseil d'administration de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé ([ANSM](#)) pour un nouveau mandat de trois ans. Elle avait été nommée à ce poste en mai 2016.

Diplômée de Sciences Po et ancienne élève de l'ENA, Catherine de Salins a siégé à la cour administrative d'appel de Paris de 1997 à 2001, année où elle a intégré le Conseil d'Etat en tant que maître des requêtes. Elle a été commissaire du gouvernement, rapporteure publique près l'assemblée du contentieux et les autres formations de jugement du Conseil d'Etat, puis directrice des affaires juridiques des ministères chargés des affaires sociales. En décembre 2014, elle avait été nommée présidente suppléante de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA).



Pénuries de médicaments : un plan d'action d'ici fin juin

Interrogée par la députée Agnès Firmin (UDI, Agir et indépendants, Seine-Maritime), pharmacienne d'officine au Havre, sur les pénuries de médicaments, Agnès Buzyn a indiqué qu'un plan d'action « *concret* » et « *opérationnel* » devrait être présenté d'ici la fin juin. Il comportera trois axes.

- Le premier concernera « *la transparence et l'information* » du public et des professionnels de santé sur les risques de pénurie.
- Le deuxième axe visera à « *lutter contre les pénuries par des actions sur le circuit de la production du médicament* ».
- Le troisième axe consistera « *à renforcer la coordination aux niveaux national et européen* ».

« *Nous avons besoin d'avoir des réponses coordonnées entre tous les pays voisins partenaires. J'en ferai ma priorité dans les mois qui viennent, vous pouvez compter sur mon entière détermination* », a souligné la ministre de la Santé, qui a demandé à l'ANSM de devenir « *le chef de file de cette action sur les ruptures* », dans le cadre de son Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) pour 2019-2023.



Marisol Touraine présidente d'Unitaid

L'ancienne ministre des Affaires sociales et de la Santé, et conseillère d'Etat, a été élue présidente d'Unitaid et a pris ses nouvelles fonctions le 20 juin dernier. Annonçant la nouvelle sur Twitter, Marisol Touraine s'est dite « *heureuse de pouvoir soutenir l'innovation au service de l'accès de tous à la santé dans le monde* ».

Pour mémoire, [Unitaid](#), créée en septembre 2006 lors de l'assemblée générale de l'ONU, est une organisation internationale d'achats de médicaments chargée de centraliser les achats de traitements médicamenteux afin d'obtenir les meilleurs prix possibles, en particulier à destination de pays en voie de développement. Unitaid est financée par une taxe de solidarité sur les billets d'avion adoptée par 30 pays, dont la France.



Le Leem a élu son nouveau président

Le président par intérim, Frédéric Collet, qui était candidat à la succession de Philippe Tcheng, a été élu à la présidence du Leem le 9 juillet.

Philippe Tcheng, à la tête du Leem depuis septembre 2018, avait fait connaître son indisponibilité pour raisons de santé le 21 février dernier. A la suite de quoi, le secrétaire du bureau du conseil d'administration, Frédéric Collet, président de Novartis France, avait pris la présidence par intérim. Cet intérim ne pouvant excéder 3 mois selon les statuts du Leem, et l'indisponibilité de Philippe Tcheng étant devenue définitive le 21 mai dernier, le CA a ouvert un processus électoral pour lui désigner un successeur.

Alors que le précédent règlement intérieur aurait conduit à une élection début septembre, le CA l'a modifié pour pouvoir avancer de deux mois cette élection de façon à avoir une présidente ou un président dès juillet afin d'être en ordre de marche à la rentrée, période de forte activités, notamment avec les annonces des mesures du PLFSS.

Frédéric Collet, 55 ans, diplômé de l'IEP de Paris et de l'Université Paris 2 a débuté sa carrière dans l'industrie cosmétique chez Henkel avant de rejoindre le groupe Novartis et d'en prendre la présidence en avril 2017. Il est également directeur général de Novartis Oncologie-France, administrateur de la société Advanced Accelerator Applications (AAA) et président de Cell for Cure.



Retraite : Agnès Buzyn rassure les médecins

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

▪ [Mot de passe oublié ?](#)



L'ONDAM 2019 devrait être respecté

Le comité d'alerte sur l'évolution des dépenses d'Assurance-maladie a confirmé que l'Objectif National des Dépenses d'Assurance-Maladie (ONDAM) « *devrait pouvoir être respecté* » en 2019, et qu' « *il n'y a pas lieu de mettre en œuvre la procédure d'alerte* ». Le comité souligne notamment la modération du rythme de progression des dépenses de soins de ville sur le premier quadrimestre (+ 1,7 %) par rapport à début 2018, « *même s'il s'est un peu accéléré en mars et avril après un début d'année particulièrement atone* ». « *Sur la base des données dont dispose le comité d'alerte, les risques et aléas identifiés paraissent inférieurs aux effets de base favorables résultant de la construction de l'ONDAM* » et le niveau des réserves est suffisant pour assurer son respect en 2019.



Expérimentations organisationnelles : c'est bon mais c'est long !

Lors de la Paris Healthcare Week, une session était consacrée aux

expérimentations organisationnelles et financières prévues par l'article 51 de la LFSS 2018 pour une durée maximale de cinq ans. Les différents acteurs ont témoigné de la grande dynamique qu'elles suscitent mais aussi de l'extrême lenteur de leur mise en œuvre.

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

▪ [Mot de passe oublié ?](#)



6 millions de DMP créés

La création de Dossiers Médicaux Partagés (DMP) continue de progresser mais de grands progrès dans l'interopérabilité et l'ergonomie des logiciels métiers sont nécessaires pour leur consultation et leur alimentation courante par les professionnels de santé.

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

▪ [Mot de passe oublié ?](#)



Mellody pour recherche pharmaceutique

Réunis au sein du consortium Mellody, dix laboratoires pharmaceutiques s'associent pour améliorer la performance de prédiction de leurs algorithmes de modélisation de découverte de médicaments.

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

▪ [Mot de passe oublié ?](#)



Des amendements sénatoriaux qui fâchent

Les sénateurs ont adopté le projet de loi « Ma santé 2022 » le 11 juin dernier, dans une version à laquelle ils ont ajouté, comme il se doit, un certain nombre de modifications, dont toutes ne devraient cependant pas être conservées dans la version finale du texte de loi.

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

▪ [Mot de passe oublié ?](#)



Expérimentations organisationnelles : le projet Diva

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

▪ [Mot de passe oublié ?](#)



Le gouvernement négocie le virage numérique en santé

CPS et carte Vitale dématérialisées, e-prescription, plateformes nationales pour les usagers et les professionnels, une gouvernance renforcée par la création de nouvelles instances : Agnès Buzyn a dévoilé la stratégie - et son calendrier - pour le « virage numérique en santé ».

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

▪ [Mot de passe oublié ?](#)



**21 000 patients sous
télésurveillance**

Les porteurs de prothèses cardiaques implantables sont très majoritaires dans les expérimentations de financement de la télésurveillance qui

s'achèveront en 2022.

La lecture est réservée à nos abonnés papier

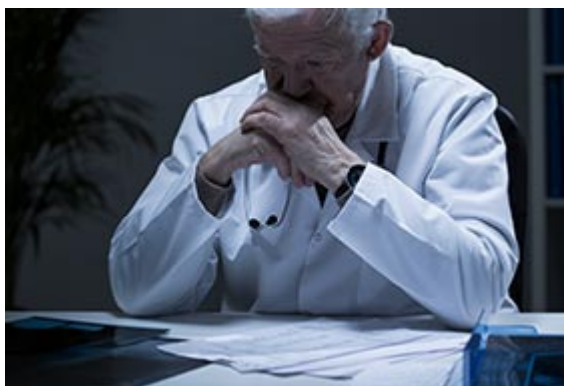
Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

▪ [Mot de passe oublié ?](#)



Retraite des médecins : les syndicats sonnent l'alerte

Faute de réponses claires à leurs interrogations sur le devenir de la retraite des médecins libéraux dans le futur régime universel, les syndicats nourrissent les plus vives inquiétudes et demandent les éclaircissements nécessaires dans les plus brefs délais.

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

Se connecter

- [Mot de passe oublié ?](#)



3,65 milliards d'euros pour le FIR cette année

Dans une circulaire, la ministre de la Santé appelle les directeurs d'ARS à la vigilance concernant d'éventuels conflits d'intérêts et l'utilisation des crédits du FIR.

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

Se connecter

- [Mot de passe oublié ?](#)



ROSP 2018 : le retour à la hausse

Après la baisse de 2017, les résultats de la ROSP « sont à nouveau bien orientés » en 2018, selon l'expression du directeur général de la CNAM, Nicolas Revel, avec une rémunération en hausse pour les médecins.

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

▪ [Mot de passe oublié ?](#)



Assistants médicaux : des syndicats peu enthousiastes

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

▪ [Mot de passe oublié ?](#)



Assistants médicaux : l'accord n'est encore pas là

A LIRE SUR LE MÊME SUJET.

[Assistants médicaux : des syndicats peu enthousiastes](#)

Ouvertes le 24 janvier dernier, les négociations sur les assistants médicaux ont pris fin lors d'une séance conclusive le 9 mai dernier. Conclusive mais qui, après 7 heures de discussion, n'a cependant pas

abouti à un consensus, même si les syndicats reconnaissent certaines avancées de la part de l'Assurance-maladie.

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

▪ [Mot de passe oublié ?](#)



Réduire les délais d'accès au marché des nouveaux médicaments

Le Comité Economique des Produits de Santé (CEPS) et le Leem (Les entreprises du médicament) ont signé un avenant à l'accord-cadre médicament destiné à accélérer l'accès au marché des nouveaux produits, en encadrant davantage les négociations de prix.

Cette signature matérialise l'engagement pris par le gouvernement français lors de la dernière réunion du Conseil Stratégique des Industries

de Santé (CSIS) de respecter le délai de 180 jours (selon la législation européenne) pour l'accès au marché des nouveaux médicaments d'ici 2022.

Selon le Leem, ce délai est actuellement en France de 500 jours en moyenne (« *parmi les plus longs d'Europe* ») entre l'AMM et la publication des textes de prise en charge au *Journal Officiel*, essentiellement du fait des négociations de prix. L'avenant qui vient d'être signé fixe donc un calendrier pour ces négociations de prix.



Prévenir la présence d'impuretés dans les médicaments

On se souvient qu'il y a quelque temps plusieurs médicaments à base de valsartan ont dû être retirés du marché après la détection d'une impureté potentiellement cancérigène dans le principe actif fabriqué en Chine ou en Inde ([voir Le Cardiologue n° 419](#)). A la suite de ces problèmes, l'Agence européenne des médicaments (EMA) a annoncé qu'elle allait conduire un exercice destiné à étudier les moyens d'éviter la présence d'impuretés dans les spécialités pharmaceutiques et voir si la gestion de ces cas éventuels peut être améliorée.

L'exercice annoncé impliquera bien évidemment les industriels mais aussi les autorités sanitaires nationales, la direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé au Conseil de l'Europe. L'EMA a fait part

de son intention de rendre publics ses résultats « *en temps utile* », ainsi que les mesures de sécurité supplémentaires qui pourraient être nécessaires.



Numerus clausus 2019 en hausse de 7,4 %

Un arrêté publié au *Journal Officiel* fin avril fixe à 8 811 le nombre d'étudiants qui seront admis à passer en 2^e année d'études de médecine cette année, ce qui représente une augmentation de 7,4 % par rapport à 2018.

Si l'on intègre les places offertes au titre de la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES) adaptée, aux dispositifs passerelles ou d'accès direct en 2^e ou 3^e année ainsi qu'au droit au remords, le numerus clausus 2019 se monte à 9 314 places, contre 8 708 l'année dernière (+ 7 %).

Le projet de loi « Ma santé 2022 » prévoyant la suppression du dispositif de régulation dès la rentrée universitaire de 2020, il devrait s'agir du dernier arrêté fixant le numerus clausus des études médicales.



Cumul emploi-retraite : relèvement du plafond d'exonération de cotisations

Pour favoriser le cumul emploi-retraite des médecins dans les zones sous-denses, le plafond de revenu annuel en-deçà duquel les libéraux peuvent être dispensés de cotiser au régime de prestation complémentaire vieillesse va être prochainement passé de 40 000 euros à 80 000 euros.

Applicable aux médecins exerçant dans des zones pénalisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés d'accès aux soins, ce plafond avait déjà été relevé de 11 500 euros à 40 000 euros au 1^{er} janvier de l'année dernière, en application de la LFSS 2018. Le nouveau relèvement de ce plafond fera l'objet d'un arrêté qui devrait intervenir avant l'été.